



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 97929

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la difficile situation de la mise en place des maisons départementales des personnes handicapées et des commissions des droits et de l'autonomie. Notre pays, loin d'être exemplaire vis-à-vis des personnes handicapées, au regard des conditions de vie qui leur sont offertes dans d'autres pays européens, peine encore à mettre en oeuvre des politiques publiques en direction de ces catégories de citoyens. Cette situation entraîne des blocages administratifs pour de nombreux dossiers derrière lesquels existent souvent des situations humaines désespérées. Les représentants des personnes handicapées attirent l'attention du Gouvernement sur le caractère urgent qu'il y a à prendre des mesures adaptées afin de débloquer cette situation. Aussi, sur cette question essentielle qui concerne la vie quotidienne d'une part importante de nos concitoyens, il lui demande de bien vouloir préciser quelles sont les suites que le Gouvernement entend donner.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97929

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6406